

Nom commercial: Acid hydrochloricum 25%

Numéro de la matière: 201625

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid hydrochloricum 25%

N° d'article 20162500

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

STOT SE 3 H335

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Nom commercial: Acid hydrochloricum 25%

Numéro de la matière: 201625

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

P310 pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501.3 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Chlorure d'hydrogène

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Chlorure d'hydrogène**

No. CAS	7647-01-0		
No. EINECS	231-595-7		
Numéro d'enregistrement	01-2119484862-27-XXXX		
Concentration	>= 25	< 44	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Corr. 1B	H314	
	STOT SE 3	H335	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25
Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25
STOT SE 3	H335	>= 10

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B
 DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Acide chlorhydrique (HCl); Entre certaines conditions d'incendie, la fumée peut contenir en plus d'autres composées non identifiés toxiques.

Nom commercial: Acid hydrochloricum 25%

Numéro de la matière: 201625

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol résistant aux acides.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre combiné E-P2

Protection des mains

Gants (résistants aux acides)

Matériau approprié	Polychloroprène		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>=	8	h

Gants (résistants aux acides)

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.35	mm	

Nom commercial: Acid hydrochloricum 25%

Numéro de la matière: 201625

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

Temps de pénétration	>=	8	h
Gants (résistants aux acides)			
Matériau approprié	caoutchouc butyle		
Épaisseur du gant		0.5	mm
Temps de pénétration	>=	8	h
Gants (résistants aux acides)			
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM		
Épaisseur du gant		0.4	mm
Temps de pénétration	>=	8	h
Gants (résistants aux acides)			
Matériau approprié	PVC		
Épaisseur du gant		0.5	mm
Temps de pénétration	>=	8	h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Odeur	caractéristique		
valeur pH			
Remarque	Non applicable		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	45	°C	
méthode	DIN 51761		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
inflammabilité (solide, gaz)			
Ne pas auto-inflammable			
Pression de vapeur			
Valeur	190.0	hPa	
température	20	°C	
méthode	DIN 51754		
Densité			
Remarque	non déterminé		
Hydrosolubilité			
Remarque	entièrement miscible		

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Acid hydrochloricum 25%

Numéro de la matière: 201625

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

10.5. Matières incompatibles

Corrosif pour les métaux. Réagit violemment au contact des bases concentrées et des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl), Chlore

Autres données

Pour diluer, toujours introduire l'acide dans l'eau, jamais le contraire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	3'461.53	mg/kg
	85	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Espèces	lapin	
DL50	900	mg/kg
Remarque	L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	rat	
CL 50	31000	ppm(V)
Durée d'exposition	5	min
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	souris	
CL 50	11200	ppm(V)
Durée d'exposition	5	min
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	rat	
CL 50	5600	ppm(V)
Durée d'exposition	30	min
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	souris	
CL 50	2100	ppm(V)
Durée d'exposition	30	min
Administration/Forme	Vapeurs	
Source	NCBI Bookshelf 1998	

Chlorure d'hydrogène

Nom commercial: Acid hydrochloricum 25%

Numéro de la matière: 201625

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène		
Espèces	cobaye		
CL 50	2519		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	Kirsch and Drabk 1982		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Corrosion de la peau et des muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Fortement corrosif

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal.
Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

Autres données

les indications toxicologiques concernent le produit pur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène		
Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	862		mg/l

Toxicité pour les poissons (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	282		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Chlorure d'hydrogène

Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 50	20.5		mg/l
Durée d'exposition	24	h	

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon non neutralisé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Acid hydrochloricum 25%

Numéro de la matière: 201625

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 02.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1789	1789	1789
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE CHLORHYDRIQUE, solution	HYDROCHLORIC ACID, Solution	HYDROCHLORIC ACID, Solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.